

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 13 JUIN 2006
1062840037
6.2

- Objet :** **PROJET PARTICULIER**
(immeuble résidentiel de 20 étages)
- Endroit :** 1800, boulevard René-Lévesque Ouest
Ancien couvent des Petites sœurs des pauvres
- Présentation du dossier :** Bruno Collin
- Description du projet :** Le projet consiste à démolir trois ailes de l'ancien couvent et à construire deux édifices de 21 étages (± 63 m) reliés ensemble par les stationnements souterrains et les deux premiers étages. Le projet comporte 426 logements et autant d'unités de stationnement. Les dérogations concernent la hauteur au-delà de 44 m et les pourcentages d'ouverture et de maçonnerie.
-
- Élément particulier :**
- Remarque importante :** Le projet a été examiné une première fois lors de la séance du 17 mai 2006.
- CONSIDÉRANT :** que ce projet vise un emplacement sensible et qu'il implique la démolition d'une partie du couvent;
- CONSIDÉRANT :** que le gouvernement du Québec a l'intention d'imposer un moratoire sur la démolition et la modification des lieux de culte;
- CONSIDÉRANT :** que l'Arrondissement a entamé une démarche de programme particulier d'urbanisme pour le secteur et que les emplacements de la falaise Saint-Jacques sont un enjeu important pour le quartier;
- CONSIDÉRANT :** que le monastère des Pères franciscains situé à l'ouest de l'esplanade Ernest-Cormier est également susceptible de faire l'objet d'une démarche de développement dans les années à venir;
- CONSIDÉRANT :** que le projet présente une implantation inappropriée au site et une échelle trop grande pour le milieu;
- Par conséquent, la proposition ayant été
Dûment proposée et appuyée
Et résolue unanimement
- DE RECOMMANDER :**
DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE À CETTE DEMANDE À LA CONDITION DE RESPECTER LES PARAMÈTRES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANTS :
- **QUE L'ÉDIFICE EN BORDURE DU BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE COMPORTE UNE HAUTEUR D'AU PLUS 30 MÈTRES;**
 - **QUE L'IMPLANTATION DE CE DERNIER ÉDIFICE RESPECTE L'ALIGNEMENT DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 1770, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE**

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 13 JUIN 2006
1062840037
6.2**

OUEST ET QU'IL SOIT DÉPLACÉ D'AU MOINS UNE BAIE DE CONSTRUCTION VERS LA RUE JOSEPH-MANSEAU, AFIN D'ACCENTUER LA VISIBILITÉ DE L'ANCIEN COUVENT DANS L'AXE DE LA RUE SAINT-MARC;

- **QUE LE DÉBARCADÈRE HORS RUE SOIT RETIRÉ DU PROJET;**
- **QUE LA HAUTEUR DE L'ÉDIFICE EN BORDURE DE LA RUE JOSEPH-MANSEAU COMPORTE UNE HAUTEUR HORS TOUT D'AU PLUS 60 MÈTRES;**
- **QUE L'ANCIENNE CHAPELLE SOIT INTÉGRÉE AU PROJET.**

Catherine Sévigny

Claude Théorêt

Présidente

Secrétaire